



Assemblée générale

Distr. générale
3 novembre 2021
Français
Original : anglais

Soixante-seizième session
Point 138 de l'ordre du jour
Projet de budget-programme pour 2022

Projet de budget-programme pour 2022

Titre II **Affaires politiques**

Chapitre 3 **Affaires politiques**

Missions politiques spéciales

Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan

Sixième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme pour 2022

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses des missions politiques spéciales, dans lequel figurent les prévisions de dépenses de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) pour 2022 (A/76/6 (Sect. 3)/Add.5). Il a tenu ses premières réunions en juillet et août 2021 afin d'examiner le rapport décidé de reporter la suite des débats car la situation dans la zone de la mission restait fluctuante. Il a par la suite eu un échange de lettres avec le Secrétaire général afin d'obtenir des éclaircissements sur la voie à suivre concernant les besoins opérationnels et financiers de la MANUA. Le 1^{er} octobre, il a reçu une lettre du Contrôleur de l'ONU, dans laquelle celui-ci décrivait la marche à suivre concernant la MANUA, compte tenu de l'évolution de la situation sur le terrain (voir par. 6 et 7). À l'occasion de l'examen du rapport de la MANUA, il a reçu un complément d'information et des éclaircissements avant de recevoir des réponses écrites le 14 octobre.

* Nouveau tirage pour raisons techniques (9 novembre 2021).



2. Dans le premier additif au chapitre 3 (Affaires politiques) de son rapport sur le projet de budget-programme pour 2022 (A/76/6 (Sect. 3)/Add.1), le Secrétaire général donne un aperçu général des ressources demandées pour 2022 au titre de 38 missions politiques spéciales et des questions concernant ces missions en général. Des renseignements détaillés sur chaque mission politique spéciale sont donnés dans six autres additifs au chapitre 3 du projet de budget-programme¹, qui sont consacrés aux besoins propres aux groupes thématiques I à III, à la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) et, dans le présent rapport, à la MANUA.

3. Les ressources demandées au titre du Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Myanmar (groupe thématique I), dont le mandat a été arrêté par l'Assemblée générale, sont incluses dans le montant total des ressources demandées pour l'ensemble des missions politiques spéciales dans le rapport du Secrétaire général consacré au groupe thématique I, et le mandat du Bureau sera porté à l'attention de l'Assemblée conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de celle-ci.

4. Le Comité consultatif s'intéresse aux questions concernant les missions politiques spéciales en général dans son rapport principal (A/76/7/Add.1), tandis que ses observations et recommandations sur les prévisions de dépenses relatives aux groupes thématiques I à III (y compris les prévisions révisées) et à la MANUI font l'objet de rapports distincts, et celles relatives à la MANUA font l'objet du présent rapport.

II. Exécution du budget en 2020 et 2021 et ressources nécessaires pour 2022

A. Mandat et hypothèses budgétaires

5. Le projet de budget de la MANUA pour 2022 était fondé sur les dispositions de la résolution 2543 (2020), par laquelle le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la MANUA jusqu'au 17 septembre 2021. Par la suite, dans sa résolution 2596 (2021), le Conseil a décidé de proroger de nouveau le mandat de la MANUA pour une période de six mois jusqu'au 17 mars 2022 et prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport écrit, d'ici au 31 janvier 2022, sur les recommandations stratégiques et opérationnelles relatives au mandat de la MANUA, compte tenu des récents événements survenus dans les domaines politique, social et de la sécurité, et a prié également le Secrétaire général de l'informer de la situation en Afghanistan et des activités de la MANUA tous les deux mois, jusqu'au 17 mars 2022. Le Conseil a souligné qu'il importait au plus haut point de pouvoir compter sur une présence continue de la MANUA et des autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies dans tout l'Afghanistan, et demandé à toutes les parties afghanes et parties internationales de se concerter avec la MANUA dans le cadre de l'exécution de son mandat et d'assurer la sûreté, la sécurité et la liberté de circulation du personnel des Nations Unies et du personnel associé dans tout le pays.

6. Par la lettre susmentionnée, en date du 1^{er} octobre, qui lui a été communiquée par le Contrôleur de l'ONU, le Comité consultatif a été informé qu'à compter du 15 août 2021, compte tenu des conditions de sécurité qui régnaient à Kaboul, le Département de la sûreté et de la sécurité avait autorisé l'évacuation du personnel international désigné de l'ONU vers Almaty (Kazakhstan). Il a également été informé qu'en septembre 2021, à la suite d'un examen des conditions de sécurité et sur la base

¹ A/76/6 (Sect. 3)/Add.2, A/76/6 (Sect. 3)/Add.3, A/76/6 (Sect. 3)/Add.4, A/76/6 (Sect. 3)/Add.5, A/76/6 (Sect. 3)/Add.6 et A/76/6 (Sect. 3)/Add.7.

des résultats de la révision de la procédure de gestion des risques de sécurité, le Département avait autorisé le retour du personnel recruté sur le plan national désigné dans cinq lieux d'affectation hors siège. À l'heure actuelle, le personnel du bureau provisoire d'Almaty continue d'appuyer et d'exécuter le mandat de la Mission ; la MANUA a établi un pont aérien qui relie Almaty à l'Afghanistan, en passant par Islamabad, pour permettre au personnel recruté sur le plan international de se déplacer.

7. En ce qui concerne les besoins de financement, le Comité consultatif a été informé que, du fait de l'évolution de la situation dont il est question plus haut, des ressources supplémentaires seront nécessaires en 2021, principalement en raison du transfert du personnel recruté sur le plan national et des personnes à charge concernées depuis les bureaux locaux, ainsi que du personnel désigné qui se trouve dans des lieux d'affectation hors de l'Afghanistan pour lesquels l'ordre d'évacuer a été donné. En outre, en 2021, la MANUA a continué de réduire sa présence en Afghanistan, comme cela avait été nécessaire lorsque la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a éclaté au début de 2020. Les besoins seront moins importants pour ce qui est des primes de danger, des congés de détente et des voyages officiels ; de même, il n'y aura pas de recours à des consultants. Le Comité a également été informé qu'étant donné que le mandat de la Mission sera maintenu au moins jusqu'au 17 mars 2022, le Secrétaire général considèrerait que le projet actuel de budget de la MANUA pour 2022 restait applicable pour l'exécution du mandat et les opérations en 2022. Si le Conseil de sécurité adoptait une nouvelle résolution et que le mandat de la MANUA venait à être modifié, le Secrétariat présenterait alors des prévisions budgétaires révisées à l'Assemblée générale, soit lors de la reprise de la soixante-seizième session, soit lors de la partie principale de la soixante-dix-septième session.

8. **Le Comité consultatif note que le projet de budget actuel ne tient pas pleinement compte des facteurs externes tels que les conditions de sécurité, notamment leur incidence sur le déploiement du personnel, telle que rapportée dans la lettre susmentionnée que le Contrôleur de l'ONU lui a adressée. Prenant également en considération le fait que le Conseil de sécurité examinera le mandat de la MANUA durant le premier trimestre de 2022 et constatant la structure actuelle des dépenses, le Comité consultatif estime donc que les hypothèses retenues dans l'actuel projet de budget pour 2022, qui ne prennent pas pleinement en compte l'incidence de l'exécution du mandat et la réalité opérationnelle actuelle, pourraient ne pas être réalistes. En conséquence, le Comité recommande que l'Assemblée générale autorise le Secrétaire général à engager des dépenses, avec mise en recouvrement, d'un montant maximum de 107 636 800 dollars pour la MANUA pour la période de 10 mois allant du 1^{er} janvier au 31 octobre 2022 (voir également par. 35 et 36 ci-dessous).**

B. Informations sur les ressources pour 2020, 2021 et 2022

9. Ayant posé la question, le Comité consultatif s'est vu communiquer des informations sur les ressources demandées pour 2022 pour la MANUA, par rapport aux ressources approuvées pour 2020 et 2021, ainsi que sur les dépenses engagées en 2020 et durant la période de janvier à septembre 2021, comme indiqué dans le tableau 1.

Tableau 1
Exécution du budget et montant total des ressources nécessaires (déduction faite des contributions du personnel)

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2020		2021		2022		Variation
	Crédits ouverts	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Dépenses du 1 ^{er} juin au 30 septembre	Ressources demandées	Dépenses non renouvelables	Budget pour 2022 par rapport aux crédits ouverts pour 2021 Augmentation/ (diminution)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(5) = (3) - (2)
Militaires et personnel de police	41,5	24,2	41,5	(5,2)	41,5	–	–
Personnel civil	94 377,4	95 687,3	98 285,1	69 412,8	97 638,8	–	(646,3)
Dépenses opérationnelles	40 371,3	39 600,8	38 548,6	31 673,0	37 458,9	–	(1 089,7)
Total	134 790,2	135 312,4	136 875,2	101 080,5	135 139,1	–	(1 736,0)

10. En 2020, les dépenses se sont élevées à 135 312 400 dollars pour des crédits ouverts d'un montant de 134 790 200 dollars, soit un taux d'utilisation des crédits de 100,4 %. Au 30 septembre 2021, les dépenses s'élevaient à 101 080 500 dollars pour des crédits ouverts d'un montant de 136 875 200 dollars, soit un taux d'utilisation des crédits de 73,8 % à cette date. Le Comité consultatif note que les dépenses au titre de nombreuses rubriques budgétaires sont faibles, tandis que la tendance fait ressortir la probabilité d'un dépassement de crédits au titre des Volontaires des Nations Unies, de l'achat de structures préfabriquées et de matériel d'hébergement et de réfrigération, de la location de locaux, des services de sécurité, des travaux de construction, de transformation, de rénovation et de gros entretien, de l'affrètement et de l'exploitation d'hélicoptères, de la maintenance du matériel informatique et du matériel de communication et des services d'appui, des services médicaux, des services contractuels individuels et d'autres services. **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général communiquera à l'Assemblée générale, lorsque celle-ci examinera le présent rapport ainsi que dans le rapport qu'il lui présentera sur les prévisions révisées, des informations actualisées sur les dépenses effectivement engagées en 2021 et les justifications y afférentes.**

C. Ressources proposées pour 2022

11. Comme le montre le tableau 1, les prévisions de dépenses de la MANUA pour 2022 s'élèvent à 135 139 100 dollars, ce qui représente une diminution de 1 736 000 dollars (soit 1,3 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2021 (136 875 200 dollars). La diminution s'explique par les facteurs suivants : a) les dépenses au titre du personnel civil, dont la baisse est imputable à l'application d'un taux de vacance de postes plus élevé (8 %, contre 6 % en 2021, pour le personnel recruté sur le plan international), et les dépenses communes de personnel, qui passent de 83 % des salaires nets en 2021 à 80 % en 2022, en partie compensées par l'augmentation des dépenses liées à un certain nombre de changements proposés en matière de personnel (voir tableau 2 et par. 14 à 19) ; b) les coûts opérationnels, principalement au titre des installations et infrastructures, des opérations aériennes, en partie compensés par l'augmentation des dépenses au titre des communications et de l'informatique, et des services médicaux. On trouvera, à la section I.B.4 du rapport du Secrétaire général,

un récapitulatif des principaux facteurs contribuant aux variations entre les ressources approuvées pour 2021 et les ressources proposées pour 2022. Comme indiqué également à la section A ci-dessus, étant donné que le mandat actuel de la MANUA sera maintenu au moins jusqu'au 17 mars 2022, le Secrétaire général estime que le projet de budget pour 2022 resterait, à ce stade, applicable pour l'exécution du mandat et les opérations en 2022.

1. Militaires et personnel de police

12. Les prévisions de dépenses relatives aux militaires et au personnel de police pour 2022 s'élèvent à 41 500 dollars, soit un montant identique à celui des crédits ouverts pour 2021, et correspondent aux coûts afférents au déploiement d'un(e) observateur(trice) militaire (A/76/6 (Sect. 3)/Add.5, par. 75). **Le Comité consultatif ne voit aucune objection à l'ouverture des crédits demandés au titre des militaires et du personnel de police et compte que des informations actualisées seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport.**

2. Personnel civil

Tableau 2
Effectifs nécessaires

	Nombre d'emplois	Classe
Effectif approuvé pour 2021	1 163	1 SGA, 2 SSG, 1 D-2, 7 D-1, 28 P-5, 55 P-4, 58 P-3, 6 P-2, 137 SM, 1 G(AC), 125 AN, 674 AL, 68 VNU
Effectif proposé pour 2022	1 199	1 SGA, 2 SSG, 1 D-2, 7 D-1, 28 P-5, 55 P-4, 58 P-3, 5 P-2, 138 SM, 1 G(AC), 127 AN, 676 AL, 100 VNU
Créations proposées	14	2 AN, 2 AL, 10 VNU
Suppressions proposées	4	4 VNU
Transformations proposées	29	3 emplois de VNU recruté(e) sur le plan national, qui deviendraient des emplois de VNU recruté(e) sur le plan national, et 26 emplois de VNU actuellement financés au moyen de ressources extrabudgétaires, qui seraient désormais financés par le budget ordinaire
Reclassements ou déclassements proposés	1	P-2 à SM
Réaffectations proposées	7	2 SM, 5 AL
Transferts proposés	25	2 P-4, 3 P-3, 1 P-2, 4 SM, 2 AN, 13 AL

Abréviations : AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SM = agent(e) du Service mobile ; SSG = Sous-Secrétaire général(e) ; VNU = Volontaire des Nations Unies.

13. Un récapitulatif des effectifs nécessaires et des changements proposés figure aux paragraphes 44 à 74 et dans les annexes II et III du rapport du Secrétaire général. Comme il ressort du tableau 2 ci-dessus, l'effectif total proposé est de 1 199 emplois de temporaire – à savoir 296 emplois soumis à recrutement international [157 administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, 138 agents du Service mobile et 1 agent(e) des services généraux (Autres classes)], 803 emplois soumis à recrutement national (127 administrateurs recrutés sur le plan national et 676 agents locaux) et 100 emplois de Volontaire des Nations Unies –, ce qui représente une augmentation nette de 36 emplois par rapport à l'effectif approuvé pour 2021. On trouve à l'annexe IV du rapport du Secrétaire général des organigrammes dans lesquels sont précisées les catégories et les classes des emplois et, à l'annexe III, les effectifs

nécessaires par lieu d'affectation. En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que des modalités de travail exceptionnelles avaient été mises en place pour le personnel international en mars 2020, au début de la pandémie de COVID-19, et qu'elles étaient toujours en vigueur, ce qui était dû également et en grande partie à la détérioration des conditions de sécurité. **Le Comité consultatif estime que les besoins effectifs en personnel de la MANUA devraient être déterminés une fois que l'on en aura une idée plus claire et que l'on saura si le mandat actuel, qui prendra fin le 17 mars 2022, est modifié à la suite de l'adoption d'une nouvelle résolution par le Conseil de sécurité. Le Comité compte que des informations actualisées concernant les lieux d'où travaillent effectivement les membres du personnel de la MANUA, y compris des précisions concernant les modalités de travail exceptionnelles, seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport, ainsi que dans le rapport sur les prévisions budgétaires révisées.**

Créations

14. Il est proposé de créer les emplois de temporaire suivants : un emploi de spécialiste des questions politiques (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national), un emploi de spécialiste des questions politiques (adjoint de 1^{re} classe) (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national), deux emplois d'assistant(e) (budget et finances) [agent(e) local(e)], quatre emplois de médecin (Volontaires des Nations Unies) et six emplois d'auxiliaire sanitaire (Volontaires des Nations Unies). **Sachant que 31 emplois de classes correspondantes sont actuellement vacants [11 d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et 20 d'agent(e) local(e)] et compte tenu de la situation floue de la mission, le Comité recommande de ne pas créer les 2 emplois d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et les 2 emplois d'agent(e) local(e) à ce stade.**

Transformations

15. Il est proposé de transformer les 26 emplois de Volontaire des Nations Unies soumis à recrutement national ci-après de sorte qu'ils soient financés par le budget ordinaire et non plus par des ressources extrabudgétaires : 3 emplois d'assistant(e) (sécurité sur le terrain) à la Section de la sécurité, 2 emplois d'assistant(e) (affaires judiciaires) et 4 emplois d'assistant(e) (affaires politiques) au Service des affaires politiques à Kaboul, 1 poste d'assistant(e) (paix et réconciliation) au Bureau de la paix et de la réconciliation à Kaboul, 1 poste d'assistant(e) chargé(e) des ressources humaines, 1 poste d'assistant(e) (administration et programmes) et 1 poste d'assistant(e) (administration et coordination) à la Section des ressources humaines et de la formation, 2 emplois d'assistant(e) de gestion de l'information à la Section des technologies, 1 poste de spécialiste chargé(e) des achats (adjoint de 2^e classe) au Groupe des achats, 1 poste d'assistant(e) (gestion des données) au Groupe des transports, 1 poste d'assistant(e) (gestion des installations) à la Section du génie et de l'entretien des installations, 1 poste d'assistant(e) (affaires politiques) et 1 poste d'assistant(e) (droits humains) au bureau régional de Kaboul, 1 poste d'assistant(e) (affaires politiques) au bureau régional de Balkh (Mazar-e Charif), 1 poste d'assistant(e) (affaires politiques) au bureau régional de Nangarhar (Jalalabad), 1 poste d'assistant(e) (affaires politiques) au bureau régional de Paktiya (Gardez), 1 poste d'assistant(e) (affaires politiques) au bureau provincial de Bamiyan, 1 poste d'assistant(e) (affaires politiques) au bureau provincial de Fariyab (Maïmana) et 1 poste d'assistant(e) (affaires politiques) au bureau provincial de Baghlan (Pol-e Khomri).

16. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les emplois en question sont financés au moyen de ressources extrabudgétaires, sont

occupés par des femmes recrutées sur le plan national et relèvent du programme des Volontaires des Nations Unies. Il a également été informé qu'avec l'appui du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, la Mission avait mis en œuvre le programme national de jeunes Volontaires des Nations Unies destiné aux femmes diplômées des universités nationales afin d'offrir à celles-ci une formation en cours d'emploi, de renforcer leurs compétences techniques et professionnelles et de leur permettre d'acquérir une expérience professionnelle et de donner ainsi aux Afghanes la possibilité de faire entendre leur voix dans le cadre du processus de paix et de réconciliation, du suivi de la situation en matière de droits humains et d'une prise de décision inclusive, conformément à son mandat actuel. Il a en outre été informé qu'en raison de la diminution globale des ressources extrabudgétaires, il ne serait pas possible de poursuivre ce programme après 2021.

17. Compte tenu de la situation instable sur le terrain et de la révision éventuelle du mandat de la MANUA par le Conseil de sécurité au début de 2022, le Comité consultatif recommande de ne pas transformer pour le moment les 26 emplois de Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan national de sorte qu'ils soient financés par le budget ordinaire plutôt que par des ressources extrabudgétaires (voir par. 8 et 13 ci-dessus). Il estime néanmoins que la MANUA devrait promouvoir la carrière à plus long terme des femmes recrutées sur le plan national qui occupent des emplois de Volontaires des Nations Unies et les encourager à présenter leur candidature aux emplois actuellement vacants, qui couvrent tout un éventail de groupes professionnels (voir par. 20).

18. Le Comité consultatif sait que le programme national de jeunes Volontaires des Nations Unies a permis à des femmes d'acquérir des compétences techniques et professionnelles et une expérience professionnelle précieuses dans une organisation internationale. Il espère que des efforts continueront d'être déployés pour obtenir un financement extrabudgétaire durable et régulier pour les 26 emplois de Volontaire des Nations Unies relevant du programme et attend avec intérêt des informations actualisées à ce sujet dans le rapport sur les prévisions budgétaires révisées.

Réaffectations, transferts et reclassements ou déclassements

19. Le Comité consultatif prend note des propositions concernant la réaffectation de 7 emplois de temporaire (2 agents du Service mobile et 5 agents locaux), le transfert de 25 emplois (2 P-4, 3 P-3, 1 P-2, 4 agents du Service mobile, 2 administrateurs recrutés sur le plan national et 13 agents locaux) et le reclassement d'un emploi de classe P-2, qui deviendra un emploi d'agent(e) du Service mobile, et compte que des justifications supplémentaires seront fournies à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport (voir par. 8 et 13).

Emplois de temporaire vacants, taux de vacance et indemnité de fonctions

20. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'au 11 octobre 2021, il y avait 86 emplois de temporaire vacants : 21 emplois dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur (2 P-5, 8 P-4, 9 P-3 et 2 P-2), 13 emplois d'agent(e) du Service mobile, 11 d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national, 30 d'agent(e) local(e) et 11 de Volontaire des Nations Unies. Au total, neuf emplois (2 d'agent(e) du Service mobile, 5 d'agent(e) local(e) et 2 d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) étaient vacants depuis plus de deux ans. Pour cinq de ces emplois (2 d'agent(e) du Service mobile, 2 d'agent(e) local(e) et 1 d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national), la procédure de recrutement était en suspens, la MANUA souhaitant s'assurer que le taux de vacance

reste proche de celui approuvé. Les quatre autres en étaient à différents stades de la procédure de recrutement. **Le Comité consultatif compte que tous les emplois de temporaire vacants seront pourvus rapidement, notamment par des femmes Volontaires des Nations Unies et d'autres candidates recrutées sur le plan national, ce qui permettrait d'avoir une représentation plus équilibrée des femmes et des hommes à la MANUA, et que des informations sur l'état d'avancement des recrutements, notamment en ce qui concerne les emplois vacants de longue date, seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et dans le prochain projet de budget.**

21. Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements supplémentaires sur les emplois et les taux de vacance approuvés, sur les taux de vacance effectifs au 30 septembre 2021 et les taux de vacance moyens entre janvier et septembre 2021, ainsi que sur les emplois proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2022 pour la MANUA, comme indiqué dans le tableau ci-après :

Tableau 3
Effectifs et taux de vacance (2021-2022)

<i>Catégorie</i>	<i>Emplois approuvés pour 2021</i>	<i>Taux de vacance approuvé pour 2021 (pourcentage)</i>	<i>Taux de vacance au 30 septembre 2021 (pourcentage)</i>	<i>Taux de vacance moyen entre janvier et septembre 2021 (pourcentage)</i>	<i>Emplois proposés pour 2022</i>	<i>Taux de vacance proposé pour 2022 (pourcentage)</i>
Personnel recruté sur le plan international	296	6	12	13	296	8
Administrateurs recrutés sur le plan national	125	3	9	9	127	3
Personnel recruté sur le plan national (agents locaux)	674	3	4	4	676	3
Volontaires des Nations Unies	68	7	16	14	100	7

22. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que quatre emplois étaient pourvus par voie d'affectation temporaire ouvrant droit au versement d'une indemnité de fonctions et que trois fonctionnaires recevaient cette indemnité depuis plus d'un an. Il examine plus avant l'utilisation qui est faite de l'indemnité de fonctions dans son rapport sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales (A/76/7/Add.1), ainsi que dans son rapport sur le projet de budget-programme pour 2022 (A/76/7, chap. I, par. 48).

23. Ayant demandé des précisions concernant la prime de danger, le Comité consultatif a été informé que les dépenses effectives totales pour le personnel recruté sur le plan international et sur le plan national s'étaient élevées à 8 395 400 dollars en 2020, qu'elles étaient de 5 092 800 dollars au 30 septembre 2021, que le montant des crédits approuvés pour l'année se monte à 9 931 800 dollars et que le montant demandé pour 2022 est de 9 755 900 dollars. **Compte tenu de la sous-utilisation des crédits estimée pour 2021 et de la révision à la baisse des prévisions de dépenses pour 2022 (voir par. 5 à 8 ci-dessus), le Comité consultatif recommande de réduire de 2 834 000 dollars (35 %), sur la base du taux de 83 %, le montant des crédits demandés pour la période de 10 mois allant du 1^{er} janvier au 31 octobre 2022 au titre de la prime de danger pour le personnel recruté sur le plan international et sur le plan national.**

24. Le Comité consultatif note que, si les ajustements qu'il a recommandé d'apporter au tableau d'effectif proposé pour la MANUA aux paragraphes 14,

17 et 23 étaient appliqués, le montant des ressources connexes nécessaires pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 octobre 2022 s'élèverait à 77 656 200 dollars, sachant que le montant des crédits demandés au titre des objets de dépense autres que les postes devrait être réduit en conséquence de 3 384 000 dollars (voir par. 27, 35 et 36 ci-après).

3. Dépenses opérationnelles

25. Les ressources demandées au titre des dépenses opérationnelles pour 2022 s'élèvent à 37 458 900 dollars, ce qui représente une diminution de 1 089 700 dollars (2,8 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2021, qui se montaient à 38 548 600 dollars. Le Comité consultatif a obtenu des renseignements sur ces dépenses (voir tableau 4), plus précisément sur les dépenses effectives et le montant des crédits ouverts pour 2020, les crédits ouverts pour 2021 et les dépenses au 30 septembre 2021, ainsi que sur les prévisions de dépenses pour 2022.

Tableau 4
Dépenses opérationnelles
(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2020		2021		Montants nécessaires pour 2022		Variation (2022-2021)/ augmentation/ (diminution)
	Dépenses	Crédits ouverts	Dépenses effectives au 30 septembre	Dépenses non renouvelables	Total	Montant	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (4) - (2)	
1. Consultants et services de consultants	19,2	116,3	13,7	110,0	–	(6,3)	
2. Voyages officiels	307,1	948,0	1 915,3	886,4	–	(61,6)	
3. Installations et infrastructures	21 223,6	23 358,2	19 807,8	21 325,7	–	(2 032,5)	
4. Transports terrestres	2 104,2	576,3	179,8	467,8	–	(108,5)	
5. Opérations aériennes	6 102,8	6 950,8	5 461,8	6 499,1	–	(451,7)	
6. Communications et informatique	6 173,1	5 330,9	3 066,7	5 937,0	–	606,1	
7. Santé	248,3	214,4	281,3	1 256,9	–	1 042,5	
8. Fournitures, services et matériel divers	3 422,4	1 053,7	946,6	976,0	–	(77,7)	
Total	39 600,8	38 548,6	31 673,0	37 458,9	–	(1 089,7)	

26. Le Comité consultatif considère que la demande de ressources opérationnelles présentée pour les 12 mois de 2022 ne tient pas compte des réalités opérationnelles actuelles sur le terrain (voir par. 5 à 8 ci-dessus et 35 et 36 ci-dessous). On trouvera ci-après les commentaires du Comité concernant les ressources opérationnelles de la MANUA :

a) Consultants et services de consultants : en 2020, les dépenses effectives se sont élevées à 19 200 dollars ; au 30 septembre 2021, les dépenses s'élevaient à 13 700 dollars, contre des crédits ouverts de 116 300 dollars, tandis que pour 2022, un montant de 110 000 dollars est demandé. **Le Comité consultatif s'attend à ce que les dépenses diminuent sensiblement dans un avenir proche et recommande de réduire de 32 000 dollars (35 %), sur la base du taux de 83 %, le montant des crédits demandés pour la période de 10 mois au titre des consultants et services de consultants ;**

b) Voyages au titre de la formation : en 2020, les dépenses effectives se sont élevées à 11 900 dollars ; au 30 septembre 2021, les dépenses s'élevaient à 12 300 dollars, contre des crédits ouverts de 133 700 dollars, tandis que pour 2022, un montant de 170 300 dollars est demandé. **Le Comité consultatif estime qu'il est peu probable que les activités de formation régulières reprennent à court terme et recommande de réduire de 49 500 dollars (35 %), sur la base du taux de 83 %, le montant des crédits demandés pour la période de 10 mois au titre des voyages officiels ;**

c) Transports terrestres : en 2020, les dépenses effectives se sont élevées à 2 104 200 dollars ; au 30 septembre 2021, les dépenses s'élevaient à 179 800 dollars, contre des crédits ouverts de 576 300 dollars, tandis que pour 2022, un montant de 467 800 dollars est demandé. **Le Comité consultatif estime qu'il est peu probable que les activités liées aux transports terrestres se déroulent comme prévu à court terme et recommande de réduire de 77 700 dollars (20 %), sur la base du taux de 83 %, le montant des crédits demandés pour la période de 10 mois au titre des transports terrestres ;**

d) Communications et informatique : en 2020, les dépenses effectives se sont élevées à 6 173 100 dollars ; au 30 septembre 2021, les dépenses s'élevaient à 3 066 700 dollars, contre des crédits ouverts de 5 330 900 dollars, tandis que pour 2022, un montant de 5 937 000 dollars est demandé. **Le Comité consultatif estime qu'il est peu probable que les activités liées aux communications et à l'informatique se déroulent comme prévu à court terme et recommande de réduire de 985 500 dollars (20 %), sur la base du taux de 83 %, le montant des crédits demandés pour la période de 10 mois au titre des communications et de l'informatique.**

27. En ce qui concerne les installations et les infrastructures : en 2020, les dépenses effectives se sont élevées à 21 223 600 dollars ; au 30 septembre 2021, les dépenses s'élevaient à 19 807 800 dollars, contre des crédits ouverts de 23 358 200 dollars, tandis que pour 2022, un montant de 21 325 700 dollars est demandé. S'agissant des services de sécurité : en 2020, les dépenses effectives se sont élevées à 10 493 400 dollars ; au 30 septembre 2021, les dépenses s'élevaient à 9 767 700 dollars, contre des crédits ouverts de 10 329 100 dollars, tandis que pour 2022, un montant de 9 780 300 dollars est demandé. Pour ce qui est de la location de locaux : en 2020, les dépenses effectives se sont élevées à 3 447 800 dollars ; au 30 septembre 2021, les dépenses s'élevaient à 3 291 100 dollars, contre des crédits ouverts de 3 134 900 dollars, tandis que pour 2022, un montant de 3 074 100 dollars est demandé. En ce qui concerne les travaux de construction, de transformation, de rénovation et de gros entretien : en 2020, les dépenses effectives se sont élevées à 1 886 400 dollars ; au 30 septembre 2021, les dépenses s'élevaient à 2 613 600 dollars, contre des crédits ouverts de 505 600 dollars, tandis que pour 2022, un montant de 415 000 dollars est demandé. Exception faite des services de sécurité, de la location de locaux et des travaux de construction, de transformation, de rénovation et de gros entretien : en 2020, les dépenses effectives se sont élevées à 5 396 000 dollars ; au 30 septembre 2021, les dépenses s'élevaient à 4 135 400 dollars, contre des crédits ouverts de 9 388 600 dollars, tandis que pour 2022, un montant de 8 056 300 dollars est demandé.

28. **Le Comité consultatif note que, si les recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 24 et 26 pour la MANUA étaient appliquées, le montant des ressources opérationnelles pour la période du 1^{er} janvier au 31 octobre 2022 s'élèverait à 29 946 200 dollars, soit une réduction des crédits demandés de 1 144 700 dollars, compte étant tenu des ajustements liés aux objets de dépense autres que les postes.**

D. Questions diverses

1. Accords de partage des coûts

29. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que, s'agissant des coûts liés aux services que la MANUA fournissait à l'équipe de pays des Nations Unies, au personnel de sécurité et à d'autres entités pour leur apporter un appui administratif, budgétaire et financier, logistique et dans le domaine des ressources humaines, la Mission louait des bureaux et des espaces de vie et partageait les coûts d'exploitation des complexes avec les locataires. En outre, sur la base des mémorandums d'accord signés, on estime à 2,6 millions de dollars le montant qui devrait être recouvré auprès des entités des équipes de pays au titre de ces services en 2021. **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général fournira à l'Assemblée générale, lorsque celle-ci examinera le présent rapport, des informations supplémentaires sur les paiements effectués et sur ceux qu'il est prévu de recevoir en 2022.**

30. À sa demande de précisions, il a été indiqué au Comité consultatif que les organismes, fonds et programmes des Nations Unies avaient initialement accepté, en principe, de participer aux dépenses liées à la mise à disposition de 39 opérateurs radio (sécurité sur le terrain) (agents locaux) en 2020, mais qu'ils avaient décidé par la suite de ne plus contribuer à ces dépenses en 2021. Le Comité a également été informé que la MANUA poursuivait ses efforts pour parvenir à un accord concernant les services assurés 24 heures sur 24 par les salles radio et les services nécessaires à l'organisation des visites périodiques et ponctuelles. En outre, le Département de la sûreté et de la sécurité travaille avec la MANUA et les entités à l'élaboration d'un accord visant à fusionner les salles radio des bureaux locaux en une salle unique, en lieu et place de la configuration actuelle qui consiste en plusieurs salles radio. Dans l'intervalle, la MANUA continuera de prendre en charge l'intégralité des dépenses afférentes aux 39 opérateurs radio (sécurité sur le terrain). **Le Comité consultatif rappelle que la MANUA doit poursuivre ses efforts pour assurer le partage des coûts de l'appui en matière de sécurité fourni aux organismes, fonds et programmes. Il réaffirme par ailleurs son opinion selon laquelle le Secrétaire général, en sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, devrait fournir l'appui nécessaire pour que les efforts de la Mission soient couronnés de succès (A/75/7/Add.6, par. 28). Il compte que le Secrétaire général fera le point de la question dans le prochain projet de budget.**

31. Le Comité consultatif rappelle que la MANUA partage le coût des services médicaux communs avec les organismes, fonds et programmes présents à Kaboul et que l'équipe d'intervention médicale d'urgence est composée de médecins qualifiés pour les interventions d'urgence, la MANUA prenant en charge 60 % des coûts, les 40 % restants étant partagés par les organismes, fonds et programmes (voir également A/75/7/Add.6, par. 26). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que la Section des services médicaux de la MANUA utilisait la plateforme électronique organisationnelle nommée « EarthMed » pour conserver en toute sécurité les informations médicales de l'ensemble du personnel des Nations Unies en poste dans les 24 entités présentes en Afghanistan. Le droit de licence du logiciel EarthMed s'élève mensuellement à 120 dollars par utilisateur, soit 1 440 dollars par an et par utilisateur. Ce coût est partagé entre toutes les entités des Nations Unies qui participent au financement des services médicaux communs et de l'équipe d'intervention médicale d'urgence. En outre, on estime que la MANUA devrait tenir compte des coûts afférents à 8 licences (sur les 25 utilisateurs d'EarthMed) dans son budget, les coûts restants étant partagés entre les entités participantes. Le Comité a été informé que le budget total de l'antenne chirurgicale de l'avant et de l'équipe

d'évacuation sanitaire aérienne était estimé à 3 128 333 dollars pendant la première année de fonctionnement (la part de la MANUA s'élevant à 970 200 dollars), puis à 2 759 833 dollars par an. Les dépenses prévues seraient plus élevées au cours de la première année en raison des coûts liés à la mise en route et à l'installation. Il a été précisé au Comité que ces coûts n'étaient actuellement que des estimations et qu'ils ne seraient connus qu'à l'issue de la procédure d'appel d'offres en cours, dont l'achèvement n'était pas prévu avant octobre 2021. Tous ces coûts seraient partagés entre les entités des Nations Unies qui auraient besoin de l'antenne chirurgicale de l'avant et de l'équipe d'évacuation sanitaire aérienne et qui participeraient aux dépenses y afférentes. Le Comité a également été informé que les 24 entités avaient conclu un accord de principe, bien que celui-ci pouvait être modifié une fois que les coûts seraient connus à l'issue de la procédure d'appel d'offres. Par conséquent, une ventilation des coûts par entité n'était pas possible à ce stade. **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général présentera des informations actualisées à l'Assemblée générale lors de l'examen du présent rapport ainsi que dans le prochain projet de budget.**

2. Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

32. À sa demande de précisions, il a été indiqué au Comité que la MANUA bénéficiait des services du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) au complexe situé à Hérat, dont elle était locataire avec d'autres entités des Nations Unies. Les coûts assumés par les entités étaient calculés en fonction de l'espace que chacune occupait et comprenaient les dépenses liées à l'électricité, à la gestion des déchets, aux gardes non armés, à l'entretien du groupe électrogène, à l'entretien des locaux et aux services auxiliaires, ainsi que des frais d'administration. Le Comité a en outre été informé que l'UNOPS avait reçu les paiements suivants : a) 2021 : 766 690 dollars ; b) 2020 : 794 361 dollars ; c) 2019 : 798 496 dollars.

33. Le Comité consultatif a par ailleurs été informé qu'entre 2019 et 2021, la MANUA avait reçu des fonds destinés à financer des activités d'information et des initiatives de paix locales de la part du Groupe de soutien à la paix Salaam II, projet qui avait été lancé le 1^{er} janvier 2019 à la suite d'un précédent projet (Groupe de soutien à la paix Salaam I) mené de 2011 à 2018. Le fonds du Groupe de soutien à la paix cessera d'exister à la fin de l'année 2021 et l'UNOPS n'administrera plus les financements versés à la MANUA d'ici à la fin de 2022. Les initiatives menées en faveur de l'inclusion de la société civile, des jeunes, des femmes et d'autres groupes marginalisés dans le processus de paix au niveau infranational, ainsi que les activités de médiation menées à l'appui des efforts locaux de règlement des conflits, pâtiront du déficit de financement prévu. Compte tenu des pourparlers de paix en cours et des exigences liées à l'approche fondée sur les liens entre action humanitaire, développement et paix, il apparaît nécessaire de poursuivre la mise en œuvre des initiatives de paix locales et des activités de communication. La Mission a donc proposé de mobiliser 90 000 dollars supplémentaires, ce qui porterait à 190 000 dollars le montant total destiné à financer ces initiatives et activités menées à l'appui de l'exécution de son mandat.

34. **Le Comité consultatif demande que des informations sur les services fournis par l'UNOPS à la MANUA ainsi que sur les paiements correspondants effectués par celle-ci soient présentées dans tous les futurs projets de budget.**

III. Conclusion

35. **Compte tenu des observations et recommandations formulées dans le présent rapport, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale autorise le Secrétaire général à engager des dépenses, avec mise en recouvrement, d'un montant maximum de 107 636 800 dollars pour la période de 10 mois allant du 1^{er} janvier au 31 octobre 2022 aux fins du fonctionnement de la MANUA.**

36. **Si l'Assemblée générale souscrit à cette recommandation et autorise le Secrétaire général à engager des dépenses au titre de la MANUA, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée prie le Secrétaire général de lui présenter, en temps opportun, un budget révisé qui soit réaliste, en tenant compte de toute décision éventuelle du Conseil de sécurité, conformément aux procédures établies.**
